

La brigade fluviale de Paris a 110 ans

Dossier de la rédaction de H2o
July 2010

Créée en 1900, dix ans avant la grande crue de la Seine, la brigade fluviale de Paris fête son 110^{ème} anniversaire. La "Fluv" est aujourd'hui la première brigade de police spécialisée régionale, compétente sur plus de 3 400 kilomètres de voies d'eau. C'est le 30 juin 1900 qu'un arrêté du préfet de police de l'époque, Louis Léprieux, crée la brigade fluviale, formation expérimentale chargée de l'application des règlements de la police de la navigation pour la durée de l'Exposition universelle dans la capitale. Dès ses débuts, la brigade porte assistance aux personnes risquant de périr noyées dans les eaux noires et tumultueuses de la Seine. La grande crue de 1910 lui apporte son prestige en aidant la population à se déplacer dans la capitale inondée. Trois ans plus tard, les équipes sont équipées de leurs premiers scaphandres. Auparavant, les plongeurs se déplaçaient tout habillés, avec seulement une ligne de sauvetage fixée à leur ceinture ; l'autre extrémité du filin, long de 40 mètres, un agent resté à la surface suivait les mouvements du plongeur prêt à le sortir de l'eau en cas d'urgence.

Aujourd'hui, la Fluviale navigue hors de la Seine, dans un rayon d'action englobant toutes les voies d'eau franciliennes. Trois cents agents se relaient 24h/24 et peuvent être projetés en moins de cinq minutes dans n'importe quel point de Paris. Si la lutte contre le braconnage a longtemps constitué la principale activité de la brigade, aujourd'hui elle se mobilise sur des opérations complexes de sauvetage ou de secours à des personnes ou bateaux en difficulté. Environ 200 personnes sont chaque année sauvées de la noyade ; mais la brigade repêche aussi chaque année une soixantaine de corps (accident, suicide ou meurtre).

Pour ses 110 ans, la brigade a reçu une nouvelle embarcation, Le Morvan, venue rejoindre une flotte composée de quatre vedettes, six canots pneumatiques et deux remorqueurs.

Brigade
fluviale de Paris

À

